



Agence des services  
frontaliers du Canada

Canada Border  
Services Agency

Agence des services frontaliers du Canada  
Programme des services aux événements internationaux et aux congrès (PSEIC)  
191 Avenue Laurier Ouest, 12e étage  
Ottawa, ON K1A 0L8

24 juillet 2018

**Numéro de dossier: QUE\_2019\_12111**

Société canadienne d'ophtalmologie  
110-2733 route Lancaster  
Ottawa, ON K1B 0A9

Madame Christine Friske,

La présente fait suite à votre lettre du 26 juin 2018 et a pour objet de vous annoncer que le Programme des services aux événements internationaux et aux congrès (PSEIC) à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) reconnaît officiellement l'événement ci-après :

**Congrès et exposition annuel de la Société canadienne d'ophtalmologie**  
**13 au 16 juin 2019**  
**Centre des congrès de Québec**  
**Québec, Québec**

D'après les informations dont l'ASFC dispose, l'événement attirera près de 1600 participants dont 15% d'entre eux proviendront de pays étrangers. De plus, l'événement sera fermé au public et aucun produit ne sera vendu durant ce dernier.

Comme indiqué dans votre correspondance, cet événement attend environ 5 exposants étrangers qui importent des stands d'exposition, des brochures et du matériel lié à l'industrie à des fins d'exposition.

Il convient de noter que les exposants étrangers peuvent importer temporairement des kiosques et des objets d'exposition en franchise des droits de douane en vertu du numéro tarifaire **9993.00.00.00**, à la condition qu'ils entendent exporter ces derniers après la clôture de l'événement.

Les marchandises importées en tant que cadeaux doivent également être comptabilisées au moment de la mainlevée sur un [formulaire B3](#) avec tous les droits et / ou taxes applicables perçus au moment de l'importation.

Nous sommes heureux de vous informer que le **service sur place de la frontière au lieu de l'événement** décrit dans le Mémoire D8-1-2 de l'ASFC ([www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d8/d8-1-2-fra.pdf](http://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d8/d8-1-2-fra.pdf)) sera assuré dans le cadre de l'événement.

Lorsque justifié, l'ASFC peut exempter de l'obligation de consigner les produits importés temporairement sur une [formule E29B](#) – Permis d'admission temporaire et de verser un dépôt de garantie.

Les produits importés qui ont été consignés sur une formule E29B – *Permis d'admission temporaire* ou sur un carnet et les documents afférents remis à l'importateur ou au propriétaire doivent être présentés à l'ASFC aux fins de vérification et de certification au moment de l'exportation des produits en cause. Les exportateurs peuvent s'acquitter de cette obligation à bureau intérieur ou à un bureau frontalier de l'ASFC, selon les circonstances, après quoi le dépôt de garantie versé leur sera remis. Sachez toutefois que les remboursements ne sont pas immédiats.

**Canada**

ConsultExpo Event Services est le courtier en douane officiel pour cet événement. Si vous avez des questions concernant l'importation, au Canada, de matériel de réunion ou si vous souhaitez vous renseigner au sujet des services de courtage offerts, veuillez communiquer avec Diane Labbé Deegan au 514-482-8886 ext. 2

ASFC demande à chacun qui désire entrer au Canada de se présenter à l'ASFC avec les documents d'identification appropriés. L'ASFC accepte un passeport valide comme preuve de citoyenneté.

Les personnes reconnues coupables d'infractions criminelles peuvent être jugées interdites de territoire au Canada. Pour de plus amples renseignements, consultez: [www.cic.gc.ca/francais/information/inadmissible/index.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/information/inadmissible/index.asp)

Si des citoyens de pays et territoires pour lesquels le Canada exige un visa ([www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp)) participent à l'événement, veuillez transmettre les renseignements afférents à ce dernier à l'équipe responsable des événements spéciaux, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), à [special.events@cic.gc.ca](mailto:special.events@cic.gc.ca), pour qu'ils puissent établir les exigences en matière de visa propres à votre événement.

Les ressortissants étrangers exemptés de visa, à l'exception des citoyens américains, exigent maintenant une autorisation de voyage électronique (AVE) pour voler ou transiter par le Canada. Pour de plus amples renseignements, visitez: [www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer.asp](http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer.asp)

**Pour faciliter les procédures à la frontière lors de l'entrée au Canada, chaque participant devrait avoir une copie de cette lettre et être en possession d'une liste d'articles détaillée indiquant la description, la quantité et la valeur, à présenter aux représentants de l'ASFC.**

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne soussignée.

Sincèrement,



Ian Donald

Coordonnateur National, Programme des services aux événements internationaux et aux congrès  
Agence des services frontaliers du Canada  
Téléphone : 613-941-4965  
Facsimilé : 613-998-5584  
Courriel : [Ian.Donald@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:Ian.Donald@cbsa-asfc.gc.ca)  
Gouvernement du Canada

c.c. ConsultExpo

*Les renseignements que vous fournissez dans ce document sont recueillis en vertu du paragraphe 107(9) de la Loi sur les douanes afin de faciliter les services de coordination à la frontière pour les organisateurs d'événements internationaux tenus au Canada. Les renseignements peuvent être communiqués à d'autres ministères et/ou organismes gouvernementaux (p. ex. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) et servir alors à fournir de l'aide pour les exigences relatives à l'admissibilité.*

*Les particuliers ont un droit d'accès à leurs renseignements personnels et ont droit à la protection et à la correction de ces renseignements en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels – article 12. Les*

*renseignements recueillis sont décrits dans la banque des renseignements personnels sur les événements internationaux de l'ASFC PPU 040, dont les détails figurent à [www.asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/pia-efvp/atip-aiprp/infosource-fra.html](http://www.asfc.gc.ca/agency-agence/reports-rapports/pia-efvp/atip-aiprp/infosource-fra.html)*